

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers en
exercice : 29*

Séance du 12 MARS 2018 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Huit, le 12 MARS A 19H30

Extrait affiché le :
13 mars 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Absent :

M. DEMENGE Abel

Objet : Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : décisions prises par le Maire.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme GÉROME Line	à	Mme MICHEL Irène
Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme LAVAL Christiane
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
Mme DEMAIZIÈRE Chantal	à	M. FOUCAL Olivier

N° 17/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; le Conseil Municipal prend acte des décisions que le Maire a prises par délégation du Conseil :

- n° 2/2018 portant acceptation de la convention d'honoraires proposée par Maître C.TADIC, avocat de la Commune ;
- n° 03/2018 portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain concernant 18 biens.

Les décisions sont affichées en Mairie.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,